

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 50178

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Mr. SAROUTI Hassan

Date de naissance : 09/01/1957

Adresse :

Tél. : 0662850299 Total des frais engagés : 883,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ABOUYOUSSE OMAR
DERMATOLOGUE
227, Bd. Mohamed V - Casab
Tél. : 022 31.67.61
Fax : 022 30.99.04

Date de consultation : 10/07/21

Nom et prénom du malade : Mr SAROUTI Hassan Age : 09/01/57

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dentiste

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

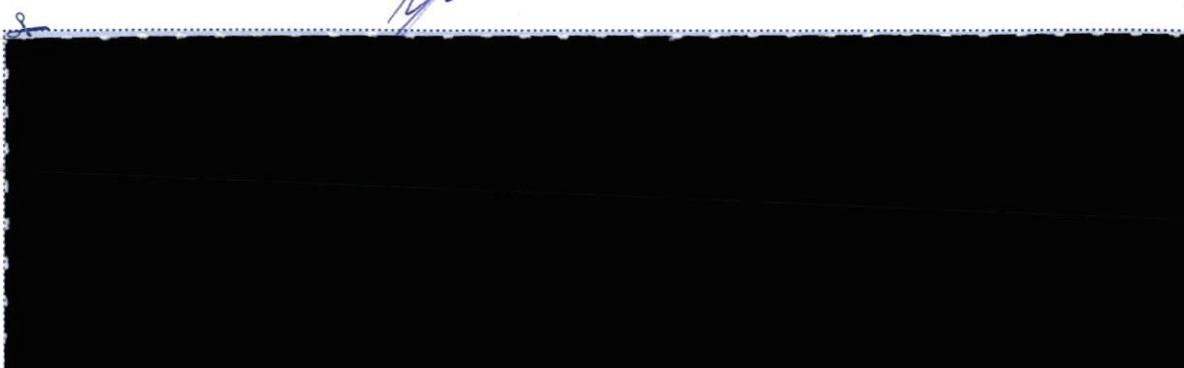
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 09/07/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Omar ABOUYOUB

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy (France).
Spécialiste des maladies de la peau, du cuir chevelu
et des maladies sexuellement transmissibles.

227, Bd Mohammed V, 3^{ème} étage Près de l'Arab Bank
Casablanca 20110 - Tél. : 05 22 31 67 61 - 05 22 30 99 04

الدكتور عمر أبوأيوب

خريج كلية الطب بباريس (فرنسا)
اختصاصي في أمراض الجلد والشعر
والأمراض التناسلية

227, شارع محمد الخامس، الطابق الثالث، قرب البنك العربي
05 22 30 99 04 - 05 22 31 67 61 - الهاتف : 05 22 31 67 61 - الدار البيضاء، 20110

Casablanca, le : 110 JUIL. 2021 الدار البيضاء، في :

M^r SAROUTI Hassan

PHARMACIE DE LA POSTE
PRINCIPALE CASA SARL AU
53, Bd. De Paris - Casablanca
Tél: 0522 22 26 83/0522 48 79 90

1 - Valer 500 : 1 boîte 42

432,00

2 cp + 3 f : - 1 p se

432,00

tous les 8 heures.

Pendant 7 jours.

PPV: 22DH20
PER: 03/23

PPV 22DH20
PER 11/22

codoliprone : 2 boîte

222000

1 à 2 cp x 3 f : 1 p se

tous les 8 heures.

14,00 3 - Héromedine solution : 1 flacon
2 fioles - Pen.

14,00



21.75

*2

4- Compresse stérile (30x30) : Ebs 5

50.00

5- Veruzen : 1 flacon



2fis/j (sin) me lo lamen

me talon droit. Pendant 2 fuis.

~~PHARMACIE DE LA POSTE
PRINCIPALE CASA SARL AU
53, Bd. DE PARIS Casablanca
Tél: 0522 22 26 83 / 0522 48 79 90~~

58890

~~Dr. ABOUYOUS Ome:
DERMATOLOGUE
222 Bd. Mohamed V - Casablanca
Tel. : 022 31 67 61
Fax : 022 30 99 04~~